

CORSE

Pêche aux oursins différée

Pour tout gourmand qui se respecte, la date du 1^{er} décembre est

nécessairement inscrite en gras dans les agendas. Mais, cette année, il faudra encore un peu patienter pour déguster les délicieux échinodermes...

Pas d'affolement : sous la surface de l'eau, tout se passe au mieux. Les stocks sont constitués et semblent de bonne qualité. Ce sont en fait les quatre prud'homies de Corse qui ont souhaité que la campagne de pêche soit décalée de quinze jours, soit sur une période courant du 15 décembre au 15 avril prochain. La raison ?

Les tempêtes de début décembre qui contrarient bien souvent les sorties en mer, alors que les quinze premiers jours d'avril sont généralement encore très propices... Un arrêté préfectoral, relayé par l'Office de l'environnement de la Corse et les prud'homies, a donc été pris le 19 novembre dernier pour stipuler que « la pêche aux oursins, quel que soit son mode de capture, est

interdite sur l'ensemble du littoral corse du 16 avril au 14 décembre de chaque année. » En d'autres termes, cette disposition concerne tout autant les pêcheurs professionnels que les amateurs. À bon entendeur...

CORSE MATIN

01/12/12